

Réunion publique sur le projet école du 20 octobre 2021

Présents :

Pour la municipalité : Pascal Muzart, Joël Allier, Bertrand Siettel, Marie-Nicole Garrivier, Eva Giraud, Guillaume Bouchet, Peggy Chevron, Mathilde Chambost, Dominique Balzano.

Excusé Christophe Chemin

Pour les enseignants : M. Daniel et Mme Sémon

Pour les employées : Mmes Pras, Méant, Achaintre et Forestier

Pour le centre de loisirs Mme Goutaudier

Mrs Depalle et Alizay

M. Aujoulat

- M. Le Maire a rappelé le pourquoi de la réunion en présentant le choix de l'AMO (Assistant Maître Ouvrage) : la société CS Bâtiment basée à Sury -le-Comtal.

Si quelques décisions ont déjà été prises par l'équipe municipale pour compléter le cahier des charges (emplacement à proximité de l'école 1900, volonté d'intégrer le bâtiment de cette école 1900 servant actuellement de classes au nouveau projet, construction d'un bâtiment bioclimatique), l'AMO avait besoin de connaître nos décisions sur 3 points pour continuer à travailler sur le projet :

*** Premier point :** Choisir plus précisément la zone d'implantation entre 3 zones proposées.

Les élus ont fait la proposition de retenir la zone 2

avec possibilité de s'étendre sur la zone 3

Les participants à la réunion ont validé ce choix pour les raisons suivantes :

- Partie plane et continue donc facile d'accès.
- Proximité de la salle de sports et des autres bâtiments.
- Possibilité de bloquer la circulation
- Bon ensoleillement

Quelques points négatifs ont néanmoins été soulevés :

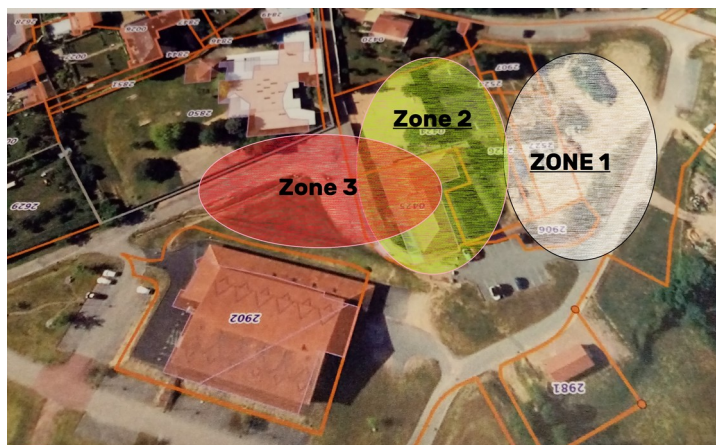
- Veiller à l'esthétique et à ne pas faire un entassement de bâtiments (notamment à proximité de la salle des sports).
- Ne pas construire sur la partie où se trouvent les canalisations de gaz et l'électricité
- Garder en vue la possibilité de réhabiliter le terrain de basket en terrain de sports.

*** Second point :** La possibilité d'une école avec un étage a été évoqué par l'A.M.O. Les élus font la proposition de privilégier davantage une école de plein pied. Les participants à la réunion valident ce choix pour les arguments suivants :

- Meilleure accessibilité et plus sécuritaire
- Plus pratique pour les petits
- Plus facile pour les échanges entre les classes, les projets communs, les décroisonnements, le transport de matériel.
- Sanitaires pouvant servir aux activités intérieures et extérieures.
- Ne pas faire d'étage sur la zone 2 ou 3 pour des questions esthétiques.

Malgré tout, quelques objections sont soulevées :

- Possibilité d'étage si cela fait baisser les coûts et permet d'aller jusqu'au bout du projet
- On peut se servir de la configuration du terrain si on utilisait la zone 1.



*** Troisième point :** les élus ont fait la proposition d'opter pour une rénovation de la cantine actuelle plutôt que pour la construction d'une nouvelle cantine.

L'avis des participants étaient beaucoup plus partagé avec les arguments suivants :

+ POUR :

- Permet la mutualisation des surfaces donc moins d'impact environnemental .
- Faire baisser les coûts
- agrandir la cantine avec la salle d'évolution et les classes de maternelles.
- Conserver la cour en herbe pour le périscolaire
- Le réfectoire agrandi peut servir de garderie.

+ CONTRE :

- Les déplacements des enfants par mauvais temps seront difficiles, l'habillage et le déshabillage des petits prend du temps.
- Il faut prévoir une zone pour les plus petits si grand réfectoire
- Le traitement des enfants présentant un PAI reste dans les classes donc plus difficile d'accès.
- Le bâtiment présente des ponts thermique ce qui va entraîner une rénovation thermique élevée.
- Demande de dissocier la cuisine de école et celle du centre de loisirs.
- Avoir des locaux dédiés au centre de loisirs.

Les débats restant ouverts, il sera donc demandé à l'AMO d'envisager sur cette dernière question 2 scénarios : l'un avec une nouvelle cantine et l'autre avec la rénovation de la cantine existante (en intégrant les remarques faites ce soir, comme la demande d'une jonction entre la nouvelle école et la cantine).
